

DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le rapport financier et le rapport des vérificateurs relatifs à l'exercice financier 2024 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de ville qui aura lieu le lundi 12 mai 2025 à compter de 19 h 30.

Donné à Matane, ce vingt-trois (23^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate